Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 022-200050698-20261112-2026_11_12_07-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU JAUDY

Séance du 12 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à dix-huit heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M EVEN Michel.

Présents :

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	LANNION TREGOR COMMUNAUTE
M. BENECH Hervé, Mme BLANC-MAGON de SAINT-ELIER Eléonore, M. GUEVELOU Laurent, M PENNEC Kevin (suppléant), M. HERVE Gildas, Mme LABARRE Magalie, M. LE BARS Yannick, M. LE BRIS Hervé, M. LE ROUX Gildas, Mme L'HOSTIS Florence, Mme MARCHAND Eliane, M. PEUCH Pierre, M. PICART Olivier, M. PRIGENT Gildas	Mme CONGARD Edith, M. COURGIBET Pascal, M. EVEN Michel, M. GASNIER Philippe, Mme KERAMBRUN Anne-Marie, M. LE CREURER Eric (arrivé à 18h25), Mme LOAS Sylvie, M. LE BOUBENNEC Thierry (suppléant), M. RANNOU Sylvain, M. ROUSSEL Mathieu, M. STEPHAN Pierre

Absents titulaires : M. CONNAN Gildas, Mme FEUVRIER Jacqueline, Mme HENRY Ludivine (suppléée), M. LEBRETON Bruno, M. MONFORT Emile, Mme PRIGENT Pauline (suppléée), M. SEUREAU Cédric

Procuration(s) :

Secrétaire de séance : Eléonore BLANC-MAGON de SAINT-ELIER

Date de la convocation : 5 novembre 2026

Présents : 25 Votants : 25

N°2026.11.12.07 OBJET : CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – TRAVAUX A BONS DE COMMANDE 2027-2030

Le prochain programme de travaux à bons de commande 2027-2030 est une opération globale d'un montant de 700 000 € HT incluant les études de programmes, de maîtrise d'œuvre et les travaux.

Monsieur le Président propose au conseil municipal d'inclure ce projet dans une programmation pluriannuelle, en adoptant la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP), conformément aux dispositions introduites par la loi du 6 février 1992 et suite à la délibération approuvant le règlement budgétaire et financier prise ce jour.

L'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour la réalisation du programme. Corrélativement, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant une année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Cette procédure offre donc l'avantage d'inscrire au budget de chaque année, uniquement les crédits qui seront réellement consommés : les crédits de paiement.

Montant global de l'Autorisation de Programme pour la période 2027/2020 : 700 000€

Dans le cadre de l'opération « Travaux à bons de commande 2027-2030 », l'échéancier des crédits de paiement est le suivant :

N° AP	Libellé AP	Montant AP initial	Opération budgétaire	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
1/2026	MAC 2027-2030	**700 000 €**	2730	80 000 €	160 000€	160 000€	150 000 €	150 000 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Autofinancement et emprunt	700 000,00 €
Montant total	700 000,00 €

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 022-200050698-20261112-2026_11_12_07-DE

Le comité syndical, après en avoir délibéré avec :

Votes Pour : 25
Votes Contre : 0
Abstention : 0

- **APPROUVE** l'ouverture d'une autorisation de programme fixée à 700 000€ pour l'opération « Travaux à bons de commande 2027-2030 » telle que définie ci-dessus.

- **DÉCIDE** que les dépenses résultantes de cette autorisation de programme seront inscrites au Budget 2026 et suivants dans la limite du montant de l'autorisation de programme.

- **DÉCIDE** que les crédits de paiement pour cette opération, non mandatés en année N, seront reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Michel EVEN,

SYNDICAT MIXTE
DES EAUX DU JAUDY
Rue de la Résistance - B.P. 4 - 22140 Bégard
Siège : Mairie de Bégard - Tél : 02 96 45 49 94

Le secrétaire de séance,
Eléonore BLANC-MAGON de SAINT-ELIER